

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS  
Maison de Pays  
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 30  
Votants : 29  
Pour : 29

L'an deux mille huit, le 5 avril, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.

Date de convocation : 31 mars 2008

**PRESENTS :** Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude Issartier, Daniel GRIMAL, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance** : Florence MENUT

**OBJET :**

**Election des  
membres  
du Conseil  
d'administration  
du CIAS**

Monsieur le Président explique que le centre d'action social est un établissement administratif intercommunal (CIAS). Il est administré par un conseil d'administration, présidé par le Président de la Communauté de Communes.

Le Conseil d'administration du CIAS comprend des membres élus au scrutin majoritaire par le Conseil communautaire et des membres nommés par le Président.

Les membres élus et nommés sont en nombre égal. Le Conseil d'administration ne peut compter plus de 32 membres (16 élus et 16 nommés) outre le Président.

Avant d'organiser l'élection des membres du Conseil d'administration du CIAS, il importe donc de fixer leur nombre

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **Fixe** à 26 le nombre des membres du Conseil d'administration du CIAS soit 13 élus et 13 nommés.
- **élit** les 13 membres du Conseil d'administration du CIAS comme suit :

Dominique Mortemousque / Vice-Président de la CCPB, Maire de Beaumont du Périgord

Annick Carot / Maire de Bayac

Jean-Marie Selosse / Maire de Bourniquel

Michelle Cabane / Maire de Labouquerie

Claude Chastenet / Maire de Monsac

Georges Meyrignac / Maire de Montferrand du Périgord

Pierre Bonal / Maire de Naussannes

Alain Merchadou / Maire de Nojals et Clottes

Daniel Grimal / Maire de Rampieux

Alain Delayre / Maire de Saint-Avit-Senieur

	<p>Jean-Pierre Heyraud / Maire de Sainte-Croix de Beaumont Marise Balse / Maire de Sainte Sabine Born Bernard Beslin / Conseiller municipal de Beaumont du Périgord</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : <b>10 AVR. 2008</b>  Publié ou notifié Le : <b>17 AVR. 2008</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour,mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 7 avril 2008</p> <p>Le Président, José Daniel</p> 

